



Conditions d'admissions pour les filières de maturités du secondaire II général et professionnel au terme de la scolarité obligatoire (y compris 2^{ème} CO) :

Après la 2 ^{ème} du CO		Après la 3 ^{ème} du CO : diplôme de CO obtenu plus :			
Collège (Maturité gymnasiale)		Maturités professionnelles intégrées (MP1), Ecoles des métiers y compris Ecoles de commerce	Ecoles de Culture générale avec Maturité spécialisée	Maturités professionnelles post-CFC (MP2)	Ecole préprofessionnelle (EPP, année de transition)
4 niveaux I dont 3 \geq 4.5 et 1 \geq 4.0 Moyenne générale \geq 4.5	4 niveaux I (dont 3 \geq 4.0)	4 niveaux I (dont 3 \geq 4.0)	4 niveaux I (dont 3 \geq 4.0)	CFC obtenu, plus :	ou diplôme du CO non obtenu mais : 1 niveau II < 4.0 au maximum et moyenne générale \geq 4.0, et aucune combinaison de note excluant la promotion
	3 niveaux I et 1 niveau II (dont 2 niveaux I \geq 4.0) 1 niveau II \geq 5.0	3 niveaux I et 1 niveau II (dont 2 niveaux I \geq 4.0) 1 niveau II \geq 4.5	3 niveaux I et 1 niveau II (dont 2 niveaux I \geq 4.0) 1 niveau II \geq 4.5	- soit remplir les conditions de fin 3 ^{ème} CO (lignes 1 et 2, 3 ^{ème} colonne) ; - soit réussir un examen d'admission fixé par le Département portant au minimum sur les branches français, allemand, maths; un cours préparatoire peut être proposé en vue de l'examen d'admission ;	
		2 niveaux I et 2 niveaux II 2 niveaux I \geq 4.0 1 niveau II \geq 5.0 et 1 niveau II \geq 4.5	2 niveaux I et 2 niveaux II (dont 1 niveau I \geq 4.0) 1 niveau II \geq 5.0 et 1 niveau II \geq 4.5	- soit admission sur dossier par la direction, tenant compte des résultats obtenus au CFC et/ou dans d'autres formations.	
		1 niveau I et 3 niveaux II 1 niveau I \geq 4.0 2 niveaux II \geq 5.0 et 1 niveau II \geq 4.5	1 niveau I et 3 niveaux II 2 niveaux II \geq 5.0 et 1 niveau II \geq 4.5	* Des conditions particulières régissent l'admission dans l'orientation « Economie et services », type Economie.	
		4 niveaux II 3 niveaux II \geq 5.0 et 1 niveau II \geq 4.5	4 niveaux II 3 niveaux II \geq 5.0 et 1 niveau II \geq 4.5		

Rem. On peut également accéder aux maturités professionnelles intégrées ainsi qu'à l'Ecole des métiers du commerce (Matu pro.) et de Culture générale (Matu. spécialisée) après l'EPP. Conditions : certificat EPP réussi et une moyenne finale de 4.8 dans le premier groupe et une moyenne générale de 4.5 (hors EPP alternance).